

Problème de remboursement sinsitre après un gel

Par co2006, le 19/01/2013 à 12:36

je suis locataire d'un meublé. A la suite d'un gel, les 4 robinets de mon logement ont claqué, et j'ai fait une DDE à mon assureur. Celui-ci refuse de m'indemniser (changement des 4 robinets 640 €) au prétexte que c'est à mon propriétaire de me rembourser car le sinistre dépasse 240 €. Or l'assurance PNO de mon propriétaire est payée par le syndic de copropriété, lequel n'a pas jugé utile de déclarer le sinistre.Que puis-je faire?